

Motion adressée lors du Conseil d'Administration du lycée Mme de Staël – Montluçon du 23 avril 2026

Nous – élus SNES des enseignants, représentants FCPE et PEEP des parents –, membres élus du conseil d'Administration du lycée Mme de Staël, souhaitons attirer l'attention de l'ensemble de la communauté éducative (enseignants et personnels du lycée, parents, représentants des élèves et élèves) sur une situation préoccupante concernant les moyens humains alloués à notre établissement pour la rentrée prochaine.

Il nous a été annoncé la suppression d'un poste de Conseiller Principal d'Éducation (CPE) ainsi que d'un poste d'enseignant en Mathématiques assurant l'enseignement de Numérique et Sciences Informatiques (NSI).

Ces décisions auront des conséquences directes et significatives sur le fonctionnement du lycée et sur la qualité de l'accompagnement proposé aux élèves :

- La réduction du nombre de CPE entraînera une dégradation du suivi éducatif, pourtant essentiel au bon climat scolaire, à la gestion de la vie lycéenne, à l'accompagnement des élèves dans leur parcours et à leur santé mentale. Notre établissement compte un internat d'excellence accueillant 240 élèves et doit gérer plus de 950 élèves, tout ceci ne peut s'envisager avec seulement 2 postes de CPE.
- La suppression du poste en Mathématiques/NSI compromet l'accès des élèves à un enseignement particulièrement choisi dans notre établissement (environ 40 élèves en Première et une vingtaine en Terminale) et nécessaire pour la poursuite d'études (notamment pour certains qui ont la spécialité arts plastiques ou CAV) ainsi que pour l'insertion professionnelle des lycéens accueillis dans notre établissement. Cet enseignement de spécialité a été validé par le rectorat au mois de mars 2026 et ce non-remplacement fragilise la spécialité et le recrutement des élèves sur notre établissement.

Dans un contexte où l'accompagnement individualisé, la réussite scolaire et l'égalité des chances doivent être des priorités, ces suppressions apparaissent en totale contradiction avec les besoins réels de notre établissement.

Par conséquent, nous demandons :

- Le maintien et la nomination lors du mouvement intra-académique de juin d'un poste de CPE à temps plein au sein du lycée.
- Le maintien et la nomination pour la rentrée de septembre (soit par le mouvement intra-académique soit par la nomination d'un stagiaire) d'un enseignant en NSI afin de garantir la continuité pédagogique et l'accès à cette spécialité dans notre établissement.
- Une audience auprès de la rectrice de l'Académie afin de nous entretenir en délégation composée de représentants de parents d'élèves et d'enseignants pour obtenir des réponses à nos revendications.

Nous appelons l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, ainsi que la communauté éducative, à soutenir cette démarche afin de défendre les conditions d'apprentissage et d'encadrement des élèves du lycée Mme de Staël de Montluçon.